

GESTION DES DÉCHETS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2016

SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
1 – Présentation générale du services.....	3
A – Compétence exercée.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	3
D – Mode de gestion du service.....	4
E – Volume / tonnage et leur évolution.....	5
F – Equipements du service.....	5
1) Porte-à-porte.....	5
2) Apport volontaire.....	5
3) Déchèteries.....	5
4) Traitement des déchets.....	7
2 – Indicateurs de performance.....	9
3 – Actions réalisées et à venir.....	10
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	10
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	10
C – Dépenses de l'exercice.....	10
D – Investissements à venir.....	11
4 – Financement du service.....	12
5 – Tarification du services.....	13
A – Présentation générale des modalités de tarification du services.....	13
B – Prix du service.....	13
6 – Actions de solidarité.....	13

Abréviations :

- **OMR** : **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM** : **E**mballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA** : **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB** : **T**ri **M**écano **B**ioologique
- **ISDND** : Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD** : Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM** : **T**axe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RPQS DECHETS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE - 2016

SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie (Insee 2014) : 9 622 habitants
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2016 était de 12,60 %
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries) : 4 884 T
- Taux de valorisation des DMA : non calculable par rapport aux données connues (% non disponible en 2015)

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

La Communauté de Communes du Bocage (CCB) est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte des DMA [ordures ménagères résiduelles (OMR) + emballages ménagers (EM) hors verre] est confiée à Brangeon Environnement, par marché de prestations de services et en porte à porte. Cette société assure également la collecte des colonnes d'apport volontaire (Pour le verre, les OMR et les EM en colonnes enterrées ou semi-enterrées et les JRM) et le traitement de ces déchets, hors OMR. Le traitement des OMR est assuré par le syndicat Valor3E.

Cette société assure aussi la gestion et le traitement des déchets issus des déchèteries.

B - Territoire desservi

Le territoire de la Communauté de Communes du Bocage comporte 6 communes.

C - Population desservie

Communes membres	Population
Maulévrier	3 230
Yzernay	1 881
La Plaine	1 057
Coron	1 615
Somloire	932
Les Cerqueux	907
TOTAL	9 622*

* population totale – INSEE 2014

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	n-1	n	
Population collectée :			
- dont nb habitants desservie en apport volontaire	9 622 hab.	8 772 hab.	- 8,83 %
- dont Redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	0 hab.	~ 850 hab.	+ 850 %
	15 redevables	18 redevables	+20 %

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants

+ Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service non desservis en porte à porte

- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service**LES PRESTATIONS**

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en porte-à-porte (en prestation de service), collecte 1 fois tous les 15 jours . . en apport volontaire (prestation de service), collecte 1 fois/semaine via les colonnes enterrées ou semi-enterrées. <p>Transfert : Valor3E (St Germain)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E</p> <p>37,24 % par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes</p> <p>49,52 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges</p> <p>13,24 % par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magasins, en mélange)	<p>Collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en porte-à-porte (en prestation de service), une fois tous les 15 jours . en apport volontaire (prestation de service) via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois/sem en moyenne 	<p>en prestation de service (centre de tri du Cormier)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par la CCB</p>
Verre (colonnes à verre)	<p>Collecte et stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en apport volontaire (prestation de service), en moyenne 1 fois par semaine 	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages</p>
Déchets provenant des déchèteries et des éco-points	<p>Gestion, collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> . en régie avec prestation de service 	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CCB et/ou certains Eco-organismes</p>

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)

- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant

- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets

- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés

- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
 - Fréquence de collecte

E - Volumes / tonnages et leur évolution

	OMR	EM	Verre	Papiers	Déchèteries + textiles	Total
2015	1430 T**	360 T**	376 T**	202 T**	2 945 T*	5 313 T
	1146 T***	264 T***	nc	nc	nc	4 933 T
2016	1 122 T*** (dont 39 T en AV)	271 T*** (dont 8 T en AV)	365 T***	196 T***	2 930 T***	4 884 T
Evolution	- 21,53 %	- 24,72 %	- 2,92 %	- 2,97 %	- 0,5 %	- 8,07 %
	- 2,09 %	+ 2,65 %				- 0,99 %
Ratio/habitant	116,60 kg/hab	28,16 kg/hab	37,93 kg/hab	20,37 kg/hab	304,51 kg/hab	kg/hab

* tonnages textiles non disponibles pour 2015

** source CCB

***Source Brangeon

Remarque : On ne peut pas distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés.

Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service

1) Porte-à-porte

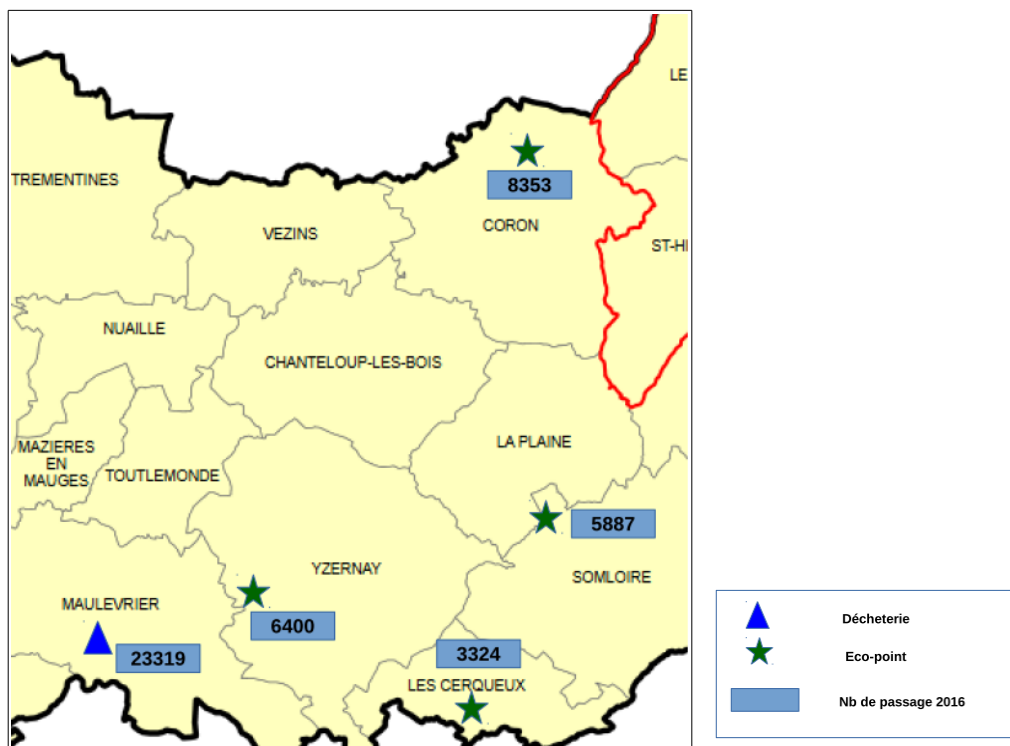
➤ Nombre de bacs roulants : 7 881 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire

- OMR : 7 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 7 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 31 colonnes
- Papiers : 26 colonnes
- Textiles : 9 colonnes

3) Déchèteries

- Localisation des déchèteries et des éco-points



➤ Liste des déchets réceptionnés

	Localisation	Liste des déchets réceptionnés
Déchèteries	Maulévrier	<ul style="list-style-type: none"> - tout-venant, - bâches plastiques, - déchets verts, - piles, - carton, - ferraille, - batteries, - bois, - plaques de fibrociment uniquement au Cormier et sur rendez-vous, - gravats des ménages, - DDS des ménages, - DEEE des ménages, - déchets réutilisables, - huile de vidange des ménages, - verre, - huile alimentaire des ménages, - bidons plastiques, - plastiques rigides, - déchets démantelables.
Eco-points	Yzernay	<ul style="list-style-type: none"> - tout-venant, - huile de vidange des ménages,
	Les Cerqueux	<ul style="list-style-type: none"> - déchets verts, - piles,
	Somloire	<ul style="list-style-type: none"> - carton, - batteries,
	Coron	<ul style="list-style-type: none"> - verre, - bois, - gravats des ménages

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports et de toute façon conformément à la réglementation. 2 886 T de déchets ont été collectés et traités sur les 5 sites du territoire (2 945 T en 2015).

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

4) Traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de notre collectivité sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- **TMB de Bourneuf-en-mauges** : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 T autorisé par an. Tonnage traité en 2016 est de 20 334,61 T, dont 577,45 T pour le compte de la CCB.
- **ISDND de Bouyer-Leroux à la Séguinière** : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 T autorisé par an. Tonnage traité en 2016 est de 5 402,96 T, dont 154,28 T pour le compte de la CCB. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 1 786,75 MWh dont 52 MWh pour le compte de la CAC.
- **Unité de valorisation énergétique Arc-en-ciel de Couëron** : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000T autorisé par an. Tonnage traité en 2016 est de 90 877,82 T, dont 213,77 T pour le compte de la CCB. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 17 125,81 MWh en électricité dont 38,37 MWh pour le compte de la CCB, 248 202,41 MWh en chaleur dont 582,80 MWh pour le compte de la CCB.
- **Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes** : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 T autorisé par an. Tonnage traité en 2016 est de 140 573,29 T, dont 220,46T pour le compte de la CCB. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 4 121,89 MWh en électricité dont 11,92 MWh pour le compte de la CCB, 159 265 MWh en chaleur dont 499,41 MWh pour le compte de la CCB.

➤ Pour les Emballages Ménagers (EM) :

La CCB dépose l'ensemble des emballages collectés sur son territoire au Centre de tri du Cormier à Cholet. Ce centre de tri appartient à la société Brangeon Environnement.

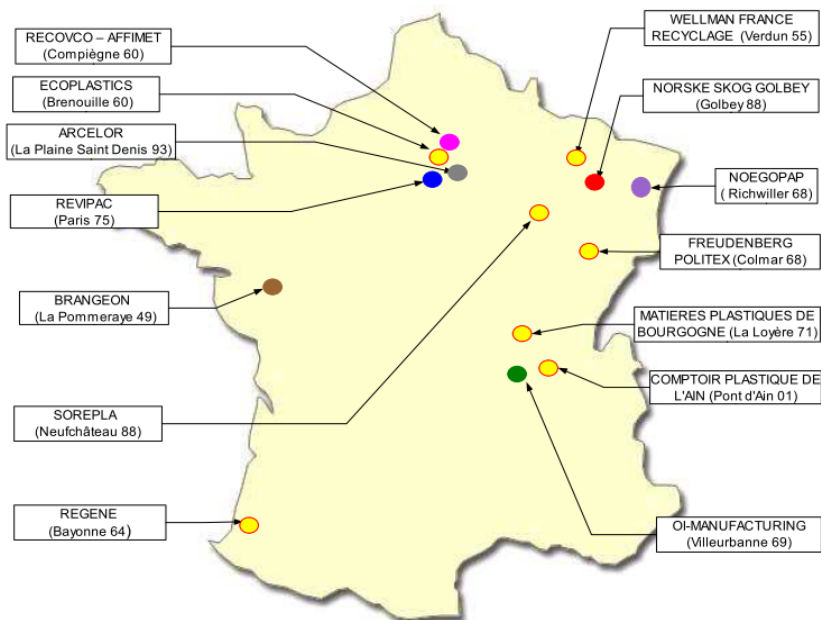
Les capacités de cette unité de traitement sont de : 16 000 T annuelle. En 2016 le centre de tri a accueilli 6 609,12 T dont 271 T pour le compte de la CCB.

Dans le cadre d'un marché de prestation de service, la société trie et conditionne les emballages avant de les expédier vers les différents repreneurs agréés par Eco-Emballages et/ou la CAC.

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	Brangeon Environnement – Norske Skog Golbey – Route J.C. Perrin – 88194 Golbey
Acier	Arcelor – 93212 La Plaine Saint Denis
Aluminium	RecoVco - Affimet – 60208 Compiègne
Briques alimentaires	Revipac – 75015 Paris
Cartons d'emballages	Brangeon Environnement – 49620 La Pommeraye
Bouteilles et flacons en plastiques	Valorplast – 92800 Puteaux
Verre d'emballages	O-I Manufacturing – 69611 Villeurbanne
Gros de magasins	NEGOPAP - 68120 RICHWILLER

"Lieux de recyclage des matériaux recyclés"



Destinations des emballages après le tri :

➤ Pour les autres déchets :

- les bio-déchets : Une partie de ces déchets qui ne transite ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants sont compostés dans des composteurs individuels remis par la collectivité moyennant une participation ou acheté par les habitants.
- le textile : ces matériaux sont pris en charge par ECOTEXTILE pour le compte de l'Association des Paralysés de France où ils sont triés pour être soit revendus soit valorisés.
- Déchets déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) La Poitevenière (49) - La Séguinière (49)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Carton	Repreneur (V) - Seyfer paper-Descartes (37)
Gravats	Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Compostage (V) - Cholet (49)
Bois traité	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Javené (95)

Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Repreneur (V) - Corépile
Déchets Dangereux des Ménages	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Plaques de Fibrociment	ISDND de classe 2 (E) - La Poitevineière (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Démantèlement	Repreneur (V + E) – Brangeon Environnement (49)
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44)
Biodéchets collectés en bacs roulants	Compostage (V) – Brangeon Environnement (49)
Films plastiques	Repreneur (V) - Valorplast

Indicateurs :

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que la cas échéant la performance énergétique des installations

2 - Indicateurs de performance

Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (4 884 tonnes) collectées en 2016, n'est pas calculable par rapport aux données connues.

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectées en déchèteries n'est pas calculable par rapport aux données connues.

Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs individuels :

La communauté de communes proposait aux particuliers disposant d'un jardin, des composteurs de 300 litres au prix de 15 € et des 600 litres au prix de 25 €.

Une vingtaine de composteurs de 300 litres ont été vendus, ainsi qu'une vingtaine également de 600 litres.

Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage

Objectif	2010	2016	Résultats CCB%
<i>indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage</i>	Non connu T	Non connu T	%

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers (hors papiers) : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : 29,73 %.

La moyenne nationale est de : 20 % en 2015 (source Eco-Emballages).

Indicateurs :

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010
- Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010
- indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

3 - Actions réalisées et à venir

Correspond uniquement aux dépenses

A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)

La Communauté de Communes du Bocage (CCB) a fusionné avec la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) au 1^{er} janvier 2017.

Faits marquants de l'année :

mise en service des colonnes enterrées et semi-enterrées de Maulévrier et Somloire.

Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

- conduite des études de conception pour la construction d'une déchèterie sur la commune d'Yzernay

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2016 € TTC
Brangeon Environnement : Gestion des écopoints	296 673,36 € 58 941,85 €* <u>Total</u> : 355 615,21 €
Brangeon Environnement : Collecte des déchets (OMR et EM)	273350,55 € 60 341,28 €* <u>Total</u> : 333 691,83 €
VALOR3E : Traitement des déchets (OMR)	141 233,14 € 27 817,42 €* <u>Total</u> : 169 050,56 €

* Montants 2016 payés par l'AdC

Dépenses réelles de fonctionnement	684 238,77 €
Charges de gestion courante	675 049,81 €
Charges de personnel et frais assimilés	9 188,94 €
Charges exceptionnelles	0,02 €
Dotations aux amortissements	14 308,95 €
TOTALES DEPENSES FONCTIONNEMENT	698 547,72 €

Dépenses d'investissement	238 410,42 €
Terrains	13 795,00 €
Déchèterie Yzernay	6 356,88 €
Travaux sur écopoints et colonnes	218 258,54 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

Résultats de l'exercice 2016

	Dépenses	Recettes	Résultat 2016
Fonctionnement	698 547,72 €	901 726,16 €	203 178,44 €
Investissement	238 410,42 €	72 142,40 €	- 166 268,02 €
TOTAL F + I	936 958,14 €	973 868,56 €	36 910,42 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

D - Investissements à venir

Suite à la fusion de la Communauté du Bocage avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et à l'adhésion des communes du Vihiersois, les projets ont été répertoriés sur tout le territoire de la nouvelle Agglomération du Choletais en 2017. Une priorisation des investissements à venir sera soumise à la validation des élus au 4^{ème} trimestre 2017.

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2016 (en € TTC)

Vente de produits	58 384,70 €
Acier	3 834,17 €
Papier	16 462,65 €
Carton	16 802,52 €
Ferrailles	6 004,70 €
Métaux non-ferreux	756,66 €
Balles d'emballages	6 842,00 €
Verre	6 917,00 e
Composteurs	765,00 €
Autres redevables (Participation Agglomération du Bocage Bressuirais)	30 925,71 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	717 319,00 €
Autres attributions et participations (soutiens)	94 781,75 €
Eco-emballages	74 381,27 €
Eco-folio	15 097,09 €
OCAD3E	5 303,39 €
Produits exceptionnels	315,00 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	901 726,16 €
TOTAL DES RECETTES – ECRITURES D'ORDRE	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	901 726,16 €

Recettes d'investissement 2016 (en € TTC)

EXCÉDENTS FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	57 833,45 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	57 833,45 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	14 308,95 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	72 142,40 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

Taux de TEOM : 12,60 %

Mode de calcul et montant de l'année de la **redevance spéciale** : Forfait de 120 € par an

La redevance spéciale n'a pas été facturée en 2016 (2 060 €)

Apports en déchèterie et écopoints - Redevance dues par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	Tarifs 2016 (€/HT)
Tout-venant	10,00 €
Déchets verts	8,00 €
Cartons	2,00 €

Les apports en déchèteries n'ont pas été perçus par la CCB auprès des redevables en 2016.

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2016 € TTC/Tonne *
Collecte des déchets (OM et EM)	Marché public	Brangeon Environnement	170,77 € / Tonne
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	150,67 € / Tonne
Déchèteries et éco-points	Marché public	Brangeon Environnement	112,17 € / Tonne

*prestations 2016 / tonnage

Indicateurs :

- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années
- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets

6 - Actions de solidarité

- non connues